



DÉCLARATION

CAPA PSYEN DU 11 février 2019

Cette première CAPA de l'année 2019 suit des élections professionnelles qui n'auront pas été une réussite au niveau organisationnel. Nous déplorons les difficultés à pouvoir voter dans des conditions de confort satisfaisant puisque en ce qui concerne les PsyEN EDA la récupération du code permettant l'accès au vote demandait un déplacement à l'inspection, ce qui a découragé plus d'un collègue, notamment pour des problèmes de distance.

Par ailleurs et ce, dès l'ouverture du scrutin, des problèmes techniques ont compliqué l'accès au vote. Nous saluons donc la persévérance des collègues qui, malgré ces difficultés, ont voté pour 75,96 % d'entre eux, soit près de 4 points de plus qu'au scrutin de 2017. Il semble nécessaire dans l'analyse de ces résultats de prendre en compte l'inquiétude et la colère grandissantes des collègues face à un contexte politique de plus en plus austère vis-à-vis du service public. En dépit des projets en vigueur, les personnels ont choisi des représentants déterminés à faire reconnaître la place de la psychologie dans l'Éducation nationale.

Nous souhaitons à tous nos collègues une bonne année et une bonne santé « professionnelles ». Dans ce sens, nous renouvelons notre demande de créations de postes de remplaçants PsyEN EDA pour les congés maladie. Nous demandons que des postes soient ouverts au concours pour compenser les vacances de postes.

Pour cette année les postes restés vacants à l'issue du mouvement ont pu être occupés par des psychologues vacataires à condition que les IEN concernés en soit informés et en fasse la demande. Les postes vacants ne doivent pas être compensés par les collègues en poste.

Nous souhaitons pour le premier degré des réunions régulières entre pairs au sein de l'institution, et la possibilité d'institutionnaliser des rencontres EDA/EDO régulières.

Nous demandons qu'en prévision du mouvement intra académique 2019 pour les Psychologues EN EDA le rattachement administratif(RAD) soit pris en compte dans l'application informatique qui gère ce temps fort de la mobilité académique des personnels. Pour mémoire par un courrier du 26 avril 2018 aux représentants syndicaux, madame Dubo, chef de service adjointe au directeur des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale avait annoncé ce changement pour l'année 2019.

Concernant la formation continue nous nous sommes réjouis de l'organisation d'une journée académique de formation pour l'ensemble du corps des psychologues de l'éducation nationale. Malheureusement l'unique intervenant de la journée n'a pas été à la hauteur de nos attentes tant sur la forme que sur le contenu.

Dans le second degré la formation est organisée depuis toujours.

Pour le premier degré, l'an dernier, les demandes répétées d'un éclaircissement sur l'organisation du plan de formation spécifique des psychologues EN EDA sont restées sans réponse à ce jour. Nous demandons à pouvoir identifier si la formation académique second degré est la seule instance à organiser et prévoir la formation des psychologues ou si les PAF départementaux ont encore vocation à prévoir des formations pour les psychologues EN EDA de leur département. Nous demandons qu'une note de service académique soit rédigée pour expliquer précisément à l'ensemble des psychologues EN comment s'inscrire et comment faire remonter les besoins de formation.

Nous continuerons aussi à défendre nos positions par rapport à la méritocratie et à dénoncer l'absurdité de ce système d'avis, qui génère de l'inégalité entre nos collègues et entretient un sentiment de culpabilité et de défiance défavorable au bien-être au travail.

Dans le second degré, la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » a été promulguée, des décrets sont toujours en attente. Par ailleurs, le Ministère entretient son silence face au devenir des CIO et des PsyEN EDO mais montre une volonté délibérée de réduire de manière sinistre le recrutement, en particulier des PsyEN EDO (-51% en 2 ans). Ce qui nous semble complètement improbable alors même que les réformes en cours rendent plus complexes la construction des parcours, qu'une hausse de la démographie scolaire est attendue et que, chaque jour, sur le terrain, jeunes, familles et partenaires sollicitent toujours davantage notre expertise.

Sur le plan académique, suite au désengagement du Conseil Départemental du Jura, la carte des CIO dans ce département rural annoncée lors du groupe de travail du 10/01/2019 se restreint à deux services au lieu des quatre actuels, ce que nous dénonçons. Ces fermetures ne seront pas sans conséquences négatives pour les usagers (qui ont témoigné de leur soutien pour le maintien de la totalité des services), pour les missions dans les établissements scolaires des secteurs de Poligny et

Saint-Claude et pour les personnels administratifs et techniques (augmentation des déplacements et des établissements à couvrir).

Nous restons vigilants quant à la suite de l'évolution de la carte des CIO, notamment dans la perspective des rapports prévus en mars 2019. Certains territoires de Franche-Comté avec des populations fragiles seraient dépourvus de CIO, alors même que l'actualité démontre l'attachement de la population à tous les services publics.

De manière plus générale, cette CAPA d'installation s'ouvre dans un climat délétère : menaces contre le paritarisme et contre le statut de la Fonction Publique avec le projet CAP22 , la politique de casse du service public via les suppressions de postes et les réformes en cours, la fusion des académies- qui risque d'avoir des conséquences désastreuses pour les agents des services, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires... S'y ajoutent les tentatives de museler la liberté d'expression des fonctionnaires qui ne pourraient plus émettre la moindre critique vis-à-vis de la hiérarchie. Cette volonté de faire des agents de simples exécutants obéissants, dociles et sans droits de réponses reflète la conception du paritarisme que veut mettre en place le gouvernement : une simple chambre d'enregistrement avec des élus mutiques qui ne pourraient plus s'opposer à l'arbitraire.

Dans le premier degré, les orientations ministérielles développant les CP et CE1 à 12 élèves ont un impact retentissant sur les autres dispositifs d'aide aux élèves en difficultés. Alors que la pression sur les enseignants s'accroît ; on leur demande toujours plus d'adaptation, les moyens pour accompagner au mieux les élèves en difficulté se réduisent comme peau de chagrin. Le démantèlement des RASED continue à impacter lourdement nos missions de psychologues de l'éducation nationale.

Dans le second degré, la mise en place de la réforme des lycées et de Parcoursup va instaurer une école du tri social, véritable machine à exclure. Les premières victimes seront les élèves les plus fragiles, souvent issus des classes populaires. Ce gouvernement n'a choisi d'améliorer ni les conditions d'études des élèves, ni les conditions de travail des personnels.

Tout au long de leurs divers mandats, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU ont offert un accompagnement personnalisé aux collègues du 1^{er} et du 2^d degré, mais ont également impulsé bien des mouvements académiques et nationaux contre les projets désastreux du gouvernement. Avec ce nouveau mandat, nos syndicats continueront à œuvrer dans ce sens. Dans les instances, les élus du SNUipp-FSU et du SNES-FSU continueront de se battre pour faire respecter les droits des agents, leurs conditions de travail mais également les droits des usagers."